

# Procédure du traitement des cas

Archivage 30.37- 0-1

---

## Table des matières

Table des matières .....	2
Introduction .....	3
Examen préliminaire .....	3
Traitement .....	3
Appréciation générale par la Conseil d'éthique .....	4
Communication de la prise de position .....	4
Contrôle .....	4

## Introduction

Le Conseil d'éthique, dans son activité, s'appuie sur la Charte de la statistique publique de la Suisse ainsi que sur le Règlement du Conseil d'éthique. Il prend ses décisions de manière indépendante, en conscience et en toute impartialité. Dans ses considérations, il suit les cinq phases suivantes:

Avant de passer à l'examen d'un cas, il convient de vérifier si les conditions minimales nécessaires sont réunies pour traiter une requête ou comment procéder pour que ces conditions soient remplies. Le Conseil d'éthique prévoit 5 phases pour traiter les cas: examen préliminaire, traitement, appréciation générale, communication de la prise de position et contrôle. Ces phases sont définies ci-après.

## Examen préliminaire

L'examen préliminaire consiste à vérifier si le cas relève de la compétence du Conseil d'éthique. Les activités suivantes sont prévues dans ce cadre :

N°	Activité	Explication
1.1	Analyse de la requête	Afin de pouvoir planifier la marche à suivre dans le traitement d'un cas.
1.2	Examen du fait	Vérifier si et comment le fait décrit dans la requête enfreint les principes de la Charte.
1.3	Consultation externe nécessaire ?	Vérifier si le traitement du cas nécessite l'intervention d'un/e consultant/e externe. → Estimation de la charge de travail occasionnée par le traitement du cas.
1.4	Projet(s) lié(s) en cours ?	Existe-t-il un ou plusieurs projets de révision de la statistique lié(s) à la teneur de la requête et qui devrai(en)t remédier à la situation reprochée?
1.5	Examen de précédents	Existe-t-il un cas analogue ayant déjà été traité?
1.6	Procédure en cas de rejet de la requête	En cas de rejet: description du cas et des motifs de rejet. L'auteur de la requête est informé de manière appropriée.

## Traitement

Le traitement consiste à préparer les informations pertinentes pour l'appréciation générale et à en discuter. Les activités suivantes sont prévues dans ce cadre :

N°	Activité	Explication
2.1	Préparation d'une fiche d'information	Informations sur les problèmes et questions de nature statistique.
2.2	Détermination des bases légales	Chaque collecte de données doit avoir une base légale.
2.3	Sources et données	Existe-t-il une banque des métadonnées susceptible de fournir des informations sur les sources, les microdonnées, les macrodonnées, les tableaux, les graphiques, les méthodes de collecte (données tirées de registres, enquête exhaustive ou par échantillonnage, enquête directe ou indirecte, utilisation de données administratives).

2.4	Quels principes de la Charte ou du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne sont enfreints?	Les motifs de l'infraction aux principes de la Charte ou du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.
2.5	Y a-t-il d'autres principes éthiques qui sont importants pour le Conseil d'éthique ?	Pour définir les rapports entre des principes éthiques de la statistique publique et d'autres principes éthiques.
2.6	Détermination des milieux consultés	Définition des participants à la consultation, planification de la réalisation, réalisation et évaluation des réponses.

### Appréciation générale par la Conseil d'éthique

Dans le cadre de l'appréciation générale, les informations préparées et les résultats de la consultation sont discutés avec les membres, mis au point et résumés dans un document. Il faut ici veiller en particulier à énoncer clairement la délimitation du cas, le caractère public de la statistique faisant l'objet de l'appréciation, les questions posées et les motifs de l'appréciation. Les activités suivantes sont prévues dans cette phase :

N°	Activité	Explication
3.1	Description de la situation	Énoncer la situation de manière cohérente.
3.2	Description des problèmes et des réponses	Exposer les problèmes ainsi que les réponses du Conseil d'éthique aux questions posées par l'auteur de la requête.
3.3	Mise au point de la prise de position	Mettre au point la prise de position et l'approuver.
3.4	Traduction de la prise de position	Avant que la prise de position ne soit traduite, il faut approuver définitivement sa version originale (allemande ou française).

### Communication de la prise de position

Divers canaux sont envisageables pour la communication de la prise de position. Les activités suivantes sont prévues dans ce cadre :

N°	Activité	Explication
4.1	Diffusion interne (et non publique) de la prise de position	Le Conseil d'éthique définit de quelle manière la prise de position sera diffusée.
4.2	Publication	

### Contrôle

En vue du contrôle, le secrétariat établit une liste des cas traités ou des faits reprochés.